

Le couvent des Dominicains de Lausanne

Autor(en): **Reymond, M.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Zeitschrift für schweizerische Kirchengeschichte = Revue d'histoire ecclésiastique suisse**

Band (Jahr): **11 (1917)**

PDF erstellt am: **13.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-121244>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le couvent des Dominicains de Lausanne

PAR M. REYMOND.

I. La fondation.

En 1230, après des discordes dont les annales lausannoises ont gardé le souvenir, le pape Grégoire IX appela à l'évêché de Lausanne maître Boniface de Bruxelles, écolâtre de Cologne et ancien professeur de théologie à l'université de Paris. Les biographes de ce grand évêque, que l'Eglise a canonisé¹, disent que son temps était régulièrement partagé entre la prière, la lecture, la correspondance, les consultations ou les confessions, la préparation de ses sermons ou l'instruction pastorale.

L'histoire nous apprend encore que saint Boniface trouva le diocèse de Lausanne dans un fâcheux état. La guerre existait à l'état endémique, dans la ville même, comme dans les campagnes. Surtout il y régnait une anarchie morale qui finit par décourager l'évêque lui-même, à tel point qu'au bout de quelques années, il renonça à son ministère, n'ayant pu, dit-il, « guérir Babylone, ni rendre la santé à l'hémorroïde en laquelle il n'y a rien de sain ni espérance de guérison² ».

Un tel évêque, dans un tel diocèse, devait avoir à cœur avant tout de ranimer et d'éclairer les convictions religieuses de ses ouailles, de prêcher partout la restauration de la vie morale et de l'esprit de paix. Aussi bien est-ce à lui, sans aucun doute, qu'il faut attribuer l'appel à Lausanne, en l'année 1234, des Frères Prêcheurs, appelés vulgairement les Dominicains, et autrefois en France les Jacobins (à Lausanne même, les Jacobites³).

¹ SCHMITT ET GREMAUD. *Mémoires pour l'histoire du diocèse de Lausanne*, t. II, p. 1-15. — KIRCKENS, *Saint Boniface de Bruxelles*. Bruxelles, 1892.

² *Cartulaire de Lausanne*, par le prévôt CONON d'Estavayer, f° 9.

³ Nous tenons à remercier ici le R. P. Mandonnet, professeur à l'Université de Fribourg, qui a bien voulu revoir le manuscrit de cette étude, et auquel nous sommes redevable de précieux conseils.

* * *

Les Dominicains n'étaient pas des inconnus à Lausanne. Dans la vie de saint Dominique, Jaques de Voragine place au couvent de Bologne un frère Reynier de Lausanne, à l'intervention duquel le fondateur de l'Ordre délivra un possédé¹. M. Ernest Chavannes, qui a publié une notice sur le couvent de Lausanne, croit que ce Reynier dirigea l'établissement de cette maison², mais aucun document local ne mentionne son nom.

M. Guiraud pense que saint Dominique lui-même passa à Lausanne en 1219, en se rendant de Paris à Milan³. Ce qui est certain, c'est qu'en juillet 1221, le B. Jourdain de Saxe, qui bientôt après devait succéder à son maître à la tête de l'Ordre, s'arrêta à Lausanne, sur la route de Paris à Milan. Il avait pour compagnon le B. Evrard, ancien archidiacre de Langres, qui avait refusé l'évêché de Lausanne, et était entré ensuite dans l'Ordre des Frères Prêcheurs. Evrard tomba malade dans cette ville et y mourut⁴.

Cinq ans plus tard, en 1224, l'archevêque et le chapitre de Besançon installent un couvent de Dominicains près de leur cathédrale⁵, et déjà alors l'évêque de Genève occupait ces religieux pour les confessions et les prédications⁶. Or, l'archevêque Gerard de Rougemont était un ancien évêque de Lausanne, et l'évêque de Genève avait longtemps siégé au Chapitre de cette ville, ce qui nous autorise à croire que la robe blanche et la chape noire des Frères Prêcheurs étaient aussi connues sur les rives du Léman.

Il faut toutefois attendre l'arrivée à Lausanne de saint Boniface pour y assister à l'installation des Dominicains. L'évêque les avait vus à l'œuvre à l'université de Paris, où il avait enseigné en même temps que le B. Jourdain de Saxe, et aussi à Cologne où il avait dû fréquenter

¹ La *Légende dorée*, édition de T. DE WYZEWA. Paris, 1905, p. 403.

² E. CHAVANNES, *Manuels du Conseil de Lausanne*, t. II, p. 181.

³ GUIRAUD, *Saint Dominique*, p. 149.

⁴ J.-J. BERTHIER, *B. Jordanis de Saxonis opera*, Fribourg, 1891, p. 28. — Cf. MORTIER, *Histoire des Maîtres généraux de l'Ordre des Frères Prêcheurs*, t. I, p. 142, et CHAPOTIN, *Histoire des Dominicains de la Province de France*, p. 45.

⁵ MORTIER, *Maîtres généraux*, t. I, p. 46, et RICHARD, *Histoire du diocèse de Besançon*, t. I, p. 475.

⁶ Mém. et Doc. de la Soc. Hist. Genève (M. D. G.), t. VII, p. 350, et *Régeste genevois*, n° 634.

l'une des gloires de l'Ordre, Albert le Grand ¹. A Lausanne même, il reçut la visite du B. Jourdain de Saxe ², et cette visite, dont on n'a pas la date exacte, fut peut-être l'incident qui détermina la fondation du couvent de la Madeleine. L'instrument de cette fondation fut Guillaume, prieur des Frères Prêcheurs de Besançon, lequel était déjà connu et apprécié à Lausanne. Le 18 septembre 1234, avec Gautier de Marvis, évêque de Tournai, Aymon de Grandson, évêque de Genève, et Thomas de Savoie, comte de Flandre, il avait pacifié un conflit entre saint Boniface et les bourgeois, au sujet des fortifications de la Cité de Lausanne ³.

L'heure était particulièrement bien choisie pour appeler les Dominicains. Le 24 mai 1233, le B. Jourdain de Saxe avait fait à Bologne la translation solennelle du corps de saint Dominique, mort douze ans auparavant, et, le 3 juillet 1234, le pape Grégoire IX prononçait la canonisation du premier Maître général des Frères Prêcheurs. Certainement, ces deux manifestations avaient dû profondément émouvoir les foules et accroître leurs sympathies pour un Ordre religieux éminemment populaire par son caractère et ses allures. Comme nous venons de le dire, le prieur des Dominicains de Besançon était à Lausanne le 18 septembre 1234. En même temps qu'il apaisait un vieux différend entre l'évêque et les bourgeois, il fondait le couvent de la Bienheureuse Marie-Madeleine.

* * *

Le plus ancien document qui concerne le couvent lausannois, et qui est resté inédit jusqu'ici ⁴, est l'acte par lequel l'évêque Boniface notifie en 1234 — le mois et le jour ne sont pas indiqués — que Guillaume Bevroz (*Willermus li Bievres*), chevalier, homme-lige du prélat ⁵,

¹ Cf. KIECKENS, *Saint Boniface*, p. 40-49, et les auteurs dominicains.

² *Vitae Fratrum Ordinis Praedicatorum* (1260 env.). « Exivit (Jordanus) quodam tempore de Lausanna volens videre episcopum, qui in vicino erat, quia valde se mutuo a longis temporibus diligebant ». Ed. REICHERT, Louvain, 1896, p. 113.

³ REYMOND, *Les Origines de l'Organisation municipale de Lausanne*, p. 45, d'après les Archives cantonales vaudoises (A. C. V.) *Registres A. S.*, et les Archives de la ville de Lausanne (A. V. L.) *Corps de ville*, A, n° 2.

⁴ A. C. V. *Série VI*, Dominicains de Lausanne.

⁵ Les *Bevroz* ou *Bevers* sont une famille noble de Lausanne, citée dès 1154, qualifiée plus tard de donzels de Collonges et qui s'éteignit dans la seconde moitié du XIV^e siècle. Elle compte aussi parmi les bienfaiteurs du couvent des Cisterciens de Montheron et des religieuses de Bellevaux, près de Lausanne.

a abandonné aux Frères Prêcheurs toute sa terre située en *Laya*, entre la terre des Bouviers ¹ et le verger de Thomas, clerc de Saint-Etienne ², entre le verger du dit donateur Guillaume et l'étraz de Perabot. Ce terrain de *Laye* ³ est celui-là même qu'occupe aujourd'hui le palais de Rumine. C'était un terrain broussailleux, situé entre le mur de ville sous la Cité et le ruisseau de la Louve, et le chemin de Perabot correspond au Chemin Neuf ou avenue de l'Université.

Guillaume Bevroz ajoute à sa cession tous les cens que lui devaient différents citoyens : Thymer l'écrivain, le clerc Thomas, Pierre Valier, Garnier de Panterea, Martin de Pescherin et Alaric son épouse, et Johanette fille d'Alaric, lesquels cens étaient dus pour des terres que les Frères avaient légitimement acquises d'eux. Ce qui signifie que la vente de Guillaume Bevroz n'était que le complément d'autres déjà précédemment effectués. Enfin, le dit chevalier cédait encore aux Dominicains deux fontaines, l'une en Laye, l'autre au fossé sous le rempart de la Cité, avec chemin libre pour y conduire.

L'évêque notifie que cette cession est faite sous la forme d'une vente au prix de 16 ½ livres ; mais que, comme la terre cédée vaut au-delà de la somme payée, les dits Frères Prêcheurs promettent au chevalier une prière (*memoratus*) pour le repos de son âme, de sa femme et de ses enfants. L'acte est approuvé par Elyete, épouse de Guillaume, et par leurs fils Albert, clerc, Guillaume et Berthold. Il est revêtu du sceau et du contre-sceau de l'évêque, et il est rédigé et daté par le chancelier Jean de Cossonay, celui-là même qui succédera à saint Boniface en qualité d'évêque de Lausanne.

* * *

Ce document ne fait aucune mention du Chapitre de Notre-Dame, et le prévôt Conon d'Estavayer en donne implicitement la raison dans son Cartulaire ⁴. Le Chapitre, dit-il, avait proposé aux Frères de cons-

¹ Les *Boyon* ou *Boyer* ou *Bouvier*, famille contemporaine, qualifiée de donzels de Marterey, et dont une branche, les nobles de Vennes, posséda l'office héréditaire du sautier de Lausanne.

² Clerc attaché à l'église Saint-Etienne, à Lausanne.

³ Cf. JACCARD, *Essai de toponymie*, p. 227. Saint-Germain en Laye (France) et les bains de l'Alliaz (Vaud) tirent leur nom de la même source *laye*, du german *laidò*, chemin dans la forêt, puis forêt. Ici la forêt ne peut être qu'un flanc de coteau broussailleux.

⁴ *Cart. laus.*, f° 125-126.

truire leur église, le cloître et ses dépendances, sur un terrain appartenant aux fils de Dalmace Bouvier, et qui dépendait du Chapitre, soit du prévôt et de l'évêque ; mais le Frère Guillaume, prieur de Besançon, avait décliné cette offre, disant que s'il l'acceptait, il encourrait l'hostilité des bourgeois, peut-être à cause du conflit relatif aux fortifications, qui divisait à ce moment même le clergé et les citoyens. C'est pourquoi le prieur avait préféré acheter la terre de Guillaume Bevroz et celles d'autres bourgeois, construisant sur cet emplacement une chapelle de bois.

Ce document nous montre que si l'établissement des Dominicains à Lausanne fut voulu par l'évêque, il ne le fut pas moins par les bourgeois qui prétendirent que cette œuvre fût, dès le début, absolument indépendante du clergé séculier, et les obligèrent à choisir un terrain immédiatement voisin à ceux dépendant du Chapitre, mais non assujéti à ce dernier. Nous reconnaissons là l'humeur belliqueuse des citoyens lausannois de l'époque. Il fallut d'ailleurs bientôt revenir à de meilleurs sentiments, car il apparut rapidement que l'emplacement adopté ne suffisait pas à l'envergure de l'œuvre que l'on venait de fonder. Les religieux achetèrent en 1240 ¹ le terrain des enfants de Dalmace Bouvier qu'ils avaient dédaigné six ans auparavant. Oublieux de l'humeur frondeuse de naguère, l'évêque — c'était alors Jean de Cossonay — et le Chapitre donnèrent aux Frères Prêcheurs une somme de 45 livres pour faciliter cette acquisition. L'évêque permit aux religieux de percer une porte à travers le mur d'enceinte, ce qui devint la porte de Perabot ou de la Madeleine. Le prévôt Conon d'Estavayer renonça à tous les droits seigneuriaux qu'il avait, à cause de son office, sur ce domaine, à la condition toutefois que le couvent n'aurait pas d'autre protecteur ou avoué que le Chapitre lui-même, et que s'ils venaient à quitter la ville, toutes les terres des Dominicains lui reviendraient, au prix d'achat. D'autre part, les Frères promirent d'assister à la sépulture des chanoines défunts ².

En même temps, Aymon de Glans donnait un autre terrain à bâtir (chesal) au même emplacement, du consentement du comte Guillaume

¹ *Mém. et Doc. de la Soc. d'hist. de la Suisse romande* (M. D. R.) t. XXXVI, p. 315. — Janvier 1240, style de l'Annonciation, soit 1241, style actuel.

² M. D. R., t. XXXVI, p. 316. En outre de cet acte, il existe un désistement spécial du prévôt Conon, en mains de l'évêque, de la 3^me férie après l'Épiphanie 1240/1. (A. C. V. *Série VI, Dominicains de Lausanne.*) L'acte est dressé en la cour du chapitre, dans la sacristie de la Cathédrale.

de Genevois et de ses fils desquels ce bien était mouvant ¹. En 1243 et 1244, le domaine du couvent s'arrondit encore de quelques parcelles, dont l'une, qui appartenait à Cecile, veuve de Liefrand le *Meje* (rebou-teur) touchait à la porte neuve près de l'église de la B. Marie-Madeleine ².

* * *

Les Frères Prêcheurs avaient édifié à la hâte une simple maison et une église de bois ; mais ils se mirent immédiatement à rassembler des matériaux pour construire une église et un couvent en pierre, et Conon d'Estavayer, qui était très jaloux des droits du Chapitre, constate que celui-ci n'avait pas été consulté, alors cependant qu'aucune maison religieuse ne pouvait s'établir à Lausanne sans son consentement.

Le Chapitre avait d'autres griefs encore. A peine la chapelle de bois avait-elle été ouverte que, de toutes les paroisses de la ville, les fidèles étaient allés entendre la messe chez les Dominicains. Les églises paroissiales étaient *quasi* vides, écrit le prévôt, et les confessionnaux abandonnés. Les prêtres des églises s'en plaignirent à l'évêque ; mais comme c'était précisément Boniface qui avait introduit les Frères Prêcheurs, il resta sans doute peu sensible à leurs plaintes. Ce fut le Chapitre qui, en sa qualité de curé de ville, prit l'affaire en mains. Le prévôt d'Estavayer, le trésorier Guillaume de Grandson et trois autres chanoines, se rendirent au couvent de Perabot chez les religieux, et, le 6 février 1234-5, un accord fut convenu.

Le prieur de Besançon était revenu à Lausanne pour arranger le différend. Le jour suivant, il se présente au Chapitre cathédral pour défendre les Pères contre les griefs invoqués par les chapelains (c'était alors le titre donné aux curés de paroisse). Il fut arrêté que le frère Humbert irait immédiatement soumettre l'accord au Chapitre général de l'Ordre. Ce qui fut fait. Finalement, pendant le carême qui suivit, la convention fut mise au net par les frères Henri et Humbert et les chanoines ³.

Par cet arrangement, les Dominicains s'engagèrent à ne prêcher et à ne faire leurs processions le dimanche des Rameaux et le Samedi-

¹ M. D. R., t. XXXVI, p. 313.

² A. C. V. *Série VI, Dominicains*.

³ *Cart. laus.*, f^o 125-126.

Saint qu'après la sonnerie des cloches et la procession de la Cathédrale. Les jours de la dédicace de Notre-Dame (à cette époque, en mai ou juin ¹), de la Purification, à la Commémoration des Morts et à la Toussaint, aucune messe ne serait célébrée tant que l'Évangile ne serait pas chanté à la Cathédrale. A Noël, à la Purification, le dimanche des Rameaux, à Pâques, à l'Ascension, à la Pentecôte, à la dédicace de Notre-Dame, les Frères Prêcheurs devaient monter en procession à la Cathédrale, et assister aux processions et à la messe jusqu'à l'Évangile. De même aux grandes litanies (Vendredi Saint) et aux trois jours des Rogations. Aux grandes litanies, les chanoines devaient descendre en procession à l'église de la Madeleine, et les religieux devaient les reconduire en procession jusqu'à la Cathédrale. A la fête de la B. Marie-Madeleine, les chanoines et le clergé de la Cathédrale devaient assister aux premières vêpres célébrées solennellement chez les religieux. Ceux-ci devaient se rendre en procession à la Cathédrale aux offices pour les chanoines défunts, et les chanoines, à leur tour, devaient assister, sur invitation, à la sépulture des Dominicains.

Enfin, — et nous sommes ici au cœur même du conflit — les Frères Prêcheurs s'engageaient à ne recevoir chez eux les paroissiens des églises de Lausanne qu'après l'achèvement des messes paroissiales ; — à ne recevoir aucun fugitif qui aurait été excommunié ou interdit par le Chapitre ; — à ne recevoir aucune confession sans y être autorisés par les prêtres séculiers, soit par l'évêque ; — enfin, à ne faire aucune sépulture sans l'autorisation du curé de la paroisse du défunt.

Cet accord rétablit la paix entre le Chapitre et les Frères Prêcheurs. On peut se demander s'il fut longtemps observé, car les religieux paraissent avoir fait à cette occasion de très grandes concessions. En effet, en vertu de plusieurs bulles pontificales — dont on trouve des copies dans les archives provenant du couvent de Lausanne — les Dominicains sont établis directement par le Pape pour prêcher l'Évangile ; ils peuvent confesser avec l'autorisation de l'évêque, et les curés ne peuvent leur enlever le droit d'enterrer dans leurs cimetières qui leur convient, et de recevoir le droit d'obit, puis les redevances de messes de commémoration et les legs.

Toutefois, en acceptant un arrangement qui diminuait leurs privi-

¹ C'est ce qui résulte d'un passage du *Cartulaire de Lausanne*, p. 90. Depuis la consécration faite par le Pape Grégoire X, en 1275, la fête de la dédicace fut reportée au 19 octobre. Cf. REYMOND, *l'Acte de la consécration de la cathédrale de Lausanne*, dans la *Revue d'histoire ecclésiastique suisse*, 1910, p. 259.

lèges, les Dominicains de la Madeleine témoignaient de leur esprit de paix et de concorde. Ils n'eurent pas à le regretter, car on ne constate dans leur histoire aucun conflit avec le clergé ou avec la ville.

II. L'église et le couvent.

Nous avons dit que, dès leur arrivée à Lausanne, les Frères Prêcheurs se préoccupèrent de construire une église et une maison de pierres. L'acte de 1244 que nous avons rapporté, fait supposer qu'à ce moment l'église définitive de la B. Marie-Madeleine était édifiée.

Il ne reste absolument rien du couvent des Dominicains, dont le palais universitaire de Rumine occupe aujourd'hui l'emplacement. Le plan de la ville de Lausanne, dressé par Buttet en 1638, le plan spécial des fouilles opérées en 1898 sous les auspices du Vieux Lausanne, ainsi que différents documents, permettent cependant de se rendre compte de l'ensemble des bâtiments du couvent.

Les Dominicains de la Madeleine occupaient un enclos à peu près carré, de 50 mètres de côté. Cet enclos était primitivement tout entier en dehors du mur de ville qui enserrait alors la Cité et encerclait la Palud de très près ; mais la construction du couvent entraîna l'élargissement des remparts qui finirent par se souder aux nouveaux édifices. On put désormais parvenir à l'église et de là au couvent, sans sortir de l'enceinte, soit par la rue venant de la Palud et certainement postérieure à l'établissement du couvent, soit par celle descendant de la Cité.

L'église occupait le côté méridional de l'enclos. Un inventaire de 1401¹ indique que le dortoir des Frères se trouvait près du chœur de l'église : les dortoirs et cellules étaient donc à l'orient, au pied de la colline de la Cité. Des actes de vente de 1553² nous apprennent que la grande cuisine et la grande salle, qui est probablement le réfectoire, étaient à l'occident de la galerie du cloître ; c'était donc le côté ouvert du côté de l'enclos, celui de l'entrée principale de l'église. Cela étant, il faut admettre que la salle capitulaire, soit l'*aula*, faisait au côté nord le pendant de l'église. Quant aux bâtiments secondaires, on ne peut préciser leur emplacement. C'est le cas, notamment, de l'infirmierie, pour la construction de laquelle le chanoine Borcard Mastin

¹ A. V. L. Inventaire des titres de la Ville inférieure.

² A. V. L. Inventaire Poncer, *gouverneurs*, n° 67-70.

légua 10 livres en 1289¹, et du vestiaire pour la réédification duquel un ancien curé de Combremont, Jean Dufour de Brent sur Montreux, légua 60 livres en 1466².

Si la salle capitulaire se trouvait au côté nord, soit le plan de 1638, soit le relevé de fouilles de 1898, nous révèlent un bâtiment très imposant. Il ne mesurait en effet pas moins de 25 ½ mètres de longueur, sur une profondeur de 7 mètres à l'intérieur avec des murs de 1 mètre. Trois fenêtres au moins prenaient jour au levant, deux avec une porte à l'occident, et sept fenêtres apparaissent au premier étage, à l'intérieur de l'enclos. C'est cet édifice même qui, au XIX^{me} siècle, a servi de bâtiment d'école.

Les documents mentionnent aussi la tour de l'horloge qu'entretenait le Conseil de la ville, et où se trouvait la cloche qui sonnait pour les séances de cette assemblée. En 1585, le 18 janvier³, le Conseil décida de démolir la grande nef, mais de retenir le clocher et le chœur de l'église. Quatre ans plus tard, on descendit la tuile du clocher et on la réduisit au chœur. Pourtant la tour subsista, puisque, le 6 mars 1593⁴, le Conseil ordonna au maisonneur de lui faire rapport sur l'état « de la tour du clocher de la Madeleine ». Le rapport fut probablement défavorable, car aucun clocher ne paraît dans le plan Bullet de 1638.

Nous ne croyons pas que cette tour fût sur la façade de l'église. Il nous paraît plus probable que c'était l'édifice distinct, qui se trouvait à gauche de l'entrée et qui, d'après ce qu'on a retrouvé de fondations, mesurait 8 mètres de longueur sur 7 de largeur. Peu après 1593, la partie supérieure de la tour fut abattue ; c'est pourquoi Buttet ne fait pas de distinction entre ce qui en subsistait et le bâtiment voisin qui devait être le réfectoire ; mais en 1723, le plan de la ville dressé par Gignillat indique encore « tour en greniers », et ce n'est autre chose que le bâtiment dit de la Brasière qui existait encore il y a un demi-siècle⁵.

Ceci admis, on peut ainsi se représenter la physionomie du couvent. Le visiteur venant de la Palud, après avoir remonté la rue de la Made-

¹ REYMOND. *Dignitaires de l'Eglise de Lausanne*, p. 381.

² A. V. L. *Obituaire du couvent des Dominicains* (Obit. Dom.) au 29 mai.

³ Manuaux du Conseil de Lausanne (Originaux, nous dirons *Manuaux, Originaux*, lorsqu'il s'agit de notes qui n'ont pas été utilisées par E. Chavannes pour sa publication d'extraits des manuaux).

⁴ Id.

⁵ Les *Albums* du Vieux Lausanne, de M. Ch. Vuillermet, contiennent trois planches représentant la Brasière et le bâtiment d'école de la Madeleine, au milieu du XIX^{me} siècle.

leine, longeait le rempart à l'intérieur. Il arrivait devant l'entrée principale de l'église, que suivait immédiatement la tour formant entrée du couvent. Le Frère portier le conduisait, par une petite porte de droite, à l'église, par une porte de gauche, au réfectoire, ou, s'il lui plaisait davantage, le faisait entrer dans la cour intérieure, très spacieuse, puisqu'elle mesurait 22 mètres sur 28. Au milieu, l'eau jaillissait d'une fontaine. Tout autour était la galerie sur laquelle s'ouvraient le réfectoire et deux chambres chauffées à l'ouest, la salle capitulaire au nord, les dortoirs à l'est. On appelait petit cloître la galerie du côté du réfectoire. Le grand cloître s'entendait sans doute de la galerie sur laquelle donnait le chapitre, et qui était peut-être mieux ornée. A l'intérieur du cloître, dans la verdure, des tombes de religieux et d'amis.

* * *

Mais revenons à l'église que nous avons laissée pour un instant. Dans son *Histoire artistique des Ordres mendiants*¹, M. Gillet expose quel était l'idéal des Dominicains et des Franciscains en matière de construction d'église. « Le problème était celui-ci : faire sur un espace donné le maximum d'entrées, et de façon que tous à la fois, et de toutes les places, pussent voir l'officiant à l'autel et le prédicateur en chaire. Il s'agissait de faire une salle assez vaste pour que tout un peuple, un quartier tout au moins d'une ville, pût y tenir à l'aise, assez commode pour que chacun y fût un peu chez soi. Par conséquent, rien d'inutile : aucune espèce d'encombrement, pas de place perdue ; des piliers, s'il y a piliers, aussi minces et aussi rares que possible ; partout les voûtes les moins pesantes qu'il se pourra (souvent le toit est en bois) ; rien d'accessoire, rien de superflu, peu de chapiteaux sculptés, des colonnes sans bases, et en toutes choses la plus grande simplicité de moyens et d'effets .»

Ce préambule nous annonce qu'il n'aurait pas fallu rechercher à l'église de la Madeleine l'ornementation d'une cathédrale. Cependant les bases des colonnes de l'abside, qui ont été retrouvées, ne manquent pas d'élégance, et d'ailleurs, très heureusement à notre avis, cette sobriété et cette sécheresse d'effets qu'indique l'écrivain, n'ont pas été observées. Dans son histoire des *Maîtres généraux des Frères*

¹ LOUIS GILLET. *Histoire artistique des Ordres mendiants*, Paris, 1912, p. 49.

Prêcheurs ¹, le P. Mortier dit que le Maître général et le Chapitre durent, à plusieurs reprises, réagir contre le luxe de certaines églises dominicaines. Mais pouvait-on empêcher les fidèles d'orner de leur mieux ces sanctuaires ?

Dans sa description, M. Gillet néglige une donnée importante : l'existence du chœur qui occupait une bonne partie de l'église et qui était complètement fermé, à tel point que les fidèles ne voyaient que par une porte grillée le prêtre officiant à l'autel principal. Cette disposition, qui était celle des cathédrales, se retrouve dans les églises dominicaines, et le P. Mortier dit à ce sujet ² :

« Si nous entrons par la porte centrale du fond de la nef, nous avons devant nous, à une certaine distance, une clôture, soit en pierres, soit en bois. De la porte du fond jusqu'à cette clôture, c'est ce que l'on appelait l'église des fidèles. Les Frères s'y rendaient en procession pour le *Salve Regina*. La hauteur de la clôture du chœur pouvait varier ; mais elle devait être assez élevée pour qu'il fût impossible aux fidèles réunis dans la nef, de voir entrer ou sortir les religieux. Elles les fermaient de trois côtés si étroitement que les femmes n'avaient pas le droit de stationner dans les nefs latérales qui longeaient le chœur. Ainsi séparé ou entouré, le chœur formait dans l'église comme un oratoire réservé. La porte donnant sur la nef s'ouvrait seulement au moment de l'élévation du Corps du Seigneur, afin que les fidèles pussent le voir dans les mains du prêtre et l'adorer. »

Si maintenant, nous jetons un coup d'œil sur le relevé des fondations de l'église de la Madeleine, dressé en 1898 par feu M. l'architecte Isoz, nous voyons que l'architecte inconnu des Dominicains lausannois s'est bien inspiré des données que nous venons de rappeler.

L'église de la Madeleine était très longue et très étroite. Elle doit avoir mesuré en effet 50 mètres environ de longueur sur 14 mètres seulement de largeur. Pour prendre un terme de comparaison, l'église Saint-François mesure 53^m50 sur 25. Elle est donc de même longueur et plus large.

Comme le veut l'usage, l'église a la tête à l'orient, soit du côté de la Cité. L'abside est hexagonale, et ne mesure que 7 mètres sur 8. Elle ne renfermait que le maître-autel. L'église a la forme d'une croix latine, mais les bras du transept ne sont que faiblement accusés. Quant au

¹ MORTIER. *Maîtres généraux*, t. I, p. 570.

² MORTIER. *Maîtres généraux*, t. I, p. 575.

reste de l'édifice, il est visiblement divisé en deux parties principales. Devant le maître-autel, le chœur des religieux, dont on voit au plan les bases d'angle et qui avait 6 mètres de largeur sur 15 mètres de profondeur, ne laissait guère qu'une largeur de 3 mètres à chacune des nefs latérales. La clôture du chœur était certainement en pierres, car en août 1555, un maître charretier employa cinq journées à enlever les pierres du *jubé* de la Madeleine ¹ — c'est évidemment la clôture entière, et non seulement la partie antérieure, qui était le jubé proprement dit — et à transporter ces pierres à la maison de ville de la Palud que l'on transformait.

Du jubé à la porte d'entrée était la nef proprement dite, accessible aux fidèles. Le plan montre qu'elle devait être à une seule arche, et qu'elle mesurait 18 mètres de profondeur sur 12 mètres de largeur. Dans la nef, à gauche de l'entrée du chœur, il paraît y avoir eu un édifice distinct, une chapelle, sans doute une construction postérieure au plan primitif.

Ce que nous venons de dire de la division intérieure de l'église est confirmé par un document précis. En 1383, François, seigneur d'Oron, légua aux Frères Prêcheurs de Lausanne la somme de 100 florins d'or, laquelle devait être appliquée à l'édification de la voûte du chœur qui suit la voûte du grand autel ². A la même époque, « certaine personne dévote, comme dit l'Obituaire du couvent qui ne donne pas son nom, fournit 73 sols pour la construction du chœur de l'église ³. » Il s'agit donc d'une réfection du chœur, peut-être du remplacement de la charpente de bois primitive par une voûte de pierre.

Cette reconstruction dura encore un grand nombre d'années, car en 1418 encore, le 25 juin — soit peu après son passage à Lausanne, le pape Martin V publiait des lettres d'indulgences aux fidèles qui feraient des aumônes pour aider à la réparation de l'église des Frères Prêcheurs de Lausanne ⁴.

¹ REYMOND, les *Hôtels-de-Ville de Lausanne*, p. 287. On objecte que ce que nous appelons ici fondations du chœur peut n'être que celles d'une ancienne église. Les dimensions n'en auraient guère été suffisantes.

² A. C. V. *Reg. cop. Oron*, n° 192. « Item do et lego fratribus predicatoribus de Lausana centum floreni boni auri semel... et volo et ordino quod dicti centum floreni implicantur in fabrica wolte cori ecclesie dictorum fratrum predicatorum, sequentis woltam magni altaris. »

³ *Obit. Dom.*, 18 avril, 13 juillet. Le don est fait *pro fabrica chori*.

⁴ *Bullarium Ordinis F. F. Prædicatorum*, Rome, t. II (1730), p. 545 : « Cum itaque, sicut accepimus, Ecclesia domus Fratrum Prædicatorum Lausannen. propter

Telles sont les données que nous fournit le plan Isoz sur le caractère général de l'église des Dominicains, et elles nous paraissent indiscutables. Nous ne pouvons pourtant pas négliger un autre document qui nous laisse un peu perplexe. C'est le compte du boursier de la ville pour les années 1587 à 1589¹. Le boursier mentionne qu'en 1587, le 10 février, il donna 31 florins à Aymé Besson pour démolir « une chapelle devant l'église de la Madeleine » ; le 23 mars, il donna au même 28 florins pour « démolir des chapelles au devant du temple de la Madeleine » ; le 11 octobre 1588, il paya encore 19 florins « pour abattre une chapelle en la Madeleyne et les vostes d'icelle. » Faut-il conclure de ces textes qu'il y avait des chapelles en dehors de l'église même, comme on sait qu'il en existait une, la chapelle des Soutey, à l'extérieur de celle de saint François ? Nous ne le croyons pas. Le plan de l'édifice et de ses abords permet difficilement d'admettre l'existence de chapelles extérieures, et, d'autre part, il faut se souvenir qu'en 1585, le Conseil avait décidé de démolir la nef et de conserver le chœur. Le chœur fermé formerait donc à lui seul l'église, et les chapelles qui se trouvaient dans la nef proprement dite pouvaient être considérées comme étant devant le temple.

* * *

Les renseignements que nous avons d'autre source sur les chapelles ne sont pas abondants. Ils nous sont fournis essentiellement par l'Obituaire du couvent et par quelques documents. C'est ainsi que, dans la première partie du XIII^{me} siècle, un religieux, Frère Jean de Muret, donna cent sols pour le luminaire perpétuel devant l'autel Saint-Dominique². A la même époque, Jean Guerri, le frère d'un bailli de Lausanne, fonda une chapelle de famille dont nous ne connaissons pas le vocable³. Quinze autres chapelles apparaissent dès le XV^{me} siècle et sont dédiées à saint Nicolas⁴ (1435), sainte Marguerite⁵ (1444), la

ejus antiquitatem in tectis, et aliis suis structuris ad hautam est redacta ruinam, quod nequaquam in ea divinum officium celebrare possit, et per Fratres præfatos propter eorum inopiam absque Christi fidelium suffragio neque at reparari. »

¹ A. V. L. Comptes du boursier de la ville.

² *Obit. Dom.*, 15 décembre.

³ *Obit. Dom.*, 16 mai : « Jean Guerri qui fit la chapelle. »

⁴ *Obit. Dom.*, 1^{er} août.

⁵ *Obit. Dom.*, 20 juillet. — Fondation de messe hebdomadaire, le 5 mars 1444, par Colin Surriau, marchand de Lausanne.

B. Vierge Marie ¹ (1450), saint Antoine ², saints Crépin et Crépinien ³ (1451), saint Laurent ⁴ (fondée en 1454 par les nobles Laurent de Lausanne), saint Vincent ⁵ (édifiée en 1457), sainte Agnès ⁶ (1486), saint Loup (1486) ⁷, saint Joes ⁸ (1500), Notre-Dame de Pitié (1511) ⁹, saint Claude ¹⁰ (1503), saint Honoré ¹¹ (1532). Il y avait enfin l'autel de saint Pierre de Vérone, martyr, auquel noble Catherine de Monthey, veuve de Jean Gaudard, et son fils Bernard Gaudard, firent le 30 avril 1523 une dotation de 6 sols de cens pour avoir leur tombeau dans cette chapelle ¹² ; le tombeau des Gaudard a été retrouvé en 1898. Un dernier autel était celui de Sainte-Anne, qui était dans la salle capitulaire et non pas dans l'église. « D'honnêtes marchands et bourgeois de Lausanne — ce sont les termes de l'Obituaire — fondèrent en 1508 une confrérie Sainte-Anne. » Les comptes de cette confrérie ont été conservés ¹³.

Il y avait plusieurs confréries, associations de pieux laïques, attachées à l'église des Dominicains : celles de la B. Marie-Madeleine ¹⁴ (1384), de la Nativité de la B. Vierge Marie fondée en 1500 ¹⁵, de saint Yves ¹⁶,

¹ *Obit. Dom.*, 13 mars. — Une fondation d'autel de la Bienheureuse Marie, en 1342. (Poncer, *Hôpital N.-Dame*, testaments 57) ne paraît pas avoir été exécutée.

² *Obit. Dom.*, 11 février. — Fondée par Marguerite de Bosselenis.

³ *Obit. Dom.*, 28 juillet, 18 octobre. — Fondation d'Henri Millet-Borrelier, de Lausanne.

⁴ *Obit. Dom.*, 26 novembre.

⁵ *Obit. Dom.*, aux 4, 7 et 10 mai, 6, 10, 15 août. — Cette fondation fut une œuvre collective.

⁶ A. V. L. Poncer, Testaments, 129. — Fondation de deux messes, par Jean Musy, citoyen de Lausanne, fils de Pierre de Villarzel, donzel.

⁷ En 1486, Simon Mather, de Berne, fonde à cet autel une messe, le samedi (*Obit. Dom.*, 26 février.)

⁸ *Obit. Dom.*, 2 juillet. — Fondation de messe, le vendredi, par Jean Pappan, notaire à Lausanne. L'autre était au cloître.

⁹ *Obit. Dom.*, 7 juillet. — Fondation d'Ansermod Theyssot, de Lausanne. Cet autel était au cloître.

¹⁰ *Obit. Dom.*, 31 août.

¹¹ A. V. L. Poncer, Testaments, 80.

¹² *Obit. Dom.*, au 29 août. — L'évêque d'Acre, Reymond de Rue, fut enterré sous cet autel.

¹³ *Obit. Dom.*, au 26 juillet. L'autel existe déjà en 1453. Claude, bâtard de Pétigny, fonde alors une messe hebdomadaire (*Obit. Dom.*, 6 avril.)

¹⁴ A. V. L. *Minutaire G. Daux*, 61. *Obit. Dom.*, 22 juillet.

¹⁵ *Obit. Dom.*, 8 septembre. Il y avait procession de la Confrérie à la Purification, à l'Assomption et à la Nativité.

¹⁶ Fondée le lundi avant la Pentecôte 1501 (*Obit. Dom.*, 19 mai.)

de saint Jacques ¹, de saint Joseph ², de sainte Anne ³, qui étaient toutes à peu près semblables. L'Obituaire et les comptes de cette dernière association montrent que l'on disait à l'autel Sainte-Anne, chaque semaine une messe, le jour du patron un office, et une messe des morts pour les confrères et consœurs défunts. Cette confrérie était composée de gens de toute condition. Johanete, veuve de n. Arthaud Loys, y coudoie l'apothicaire George et l'orfèvre Gotofred ainsi que la servante de son fils « Monsieur Estienne Loys ». On y voit Luyse, femme de Nicod Bergier, avec noble Guillauma de Saint-Cierge, le futur bourgmestre Jean Copin, le banneret Guy Gindron, Jean Daux et sa femme, les aïeux du bourgmestre Isbrand Daux. Au moment de la fondation, en 1508, il y a 48 hommes et 23 femmes ; en 1536, la proportion est retournée : 29 hommes et 46 femmes, dont 15 couples. La contribution était faible : un sol (6 fr. de notre monnaie actuelle) par tête généralement, et le tout était remis à la fin de l'année au procureur du couvent.

C'est à une autre confrérie qu'appartenait Jean Grand, docteur en droits, le père du chanoine et de l'avocat qui jouèrent un si grand rôle au moment de la Réforme. Jean Grand fit faire en 1515 ⁴ le crucifix qui dominait la porte du jubé à l'entrée du chœur ; aussi le couvent disait à sa mémoire le 3 mai une messe devant le crucifix, et le lendemain une messe des morts. De son côté, sa femme Jaquete avait légué 100 florins pour une messe tous les lundis à l'autel Saint-Yves, et cette somme avait été appliquée à l'achat, en 1525, d'une cloche neuve que l'on nomma Benoîte ⁵. Cette cloche était différente de celle fabriquée en 1493, et qui a été transportée plus tard à l'église Saint-François, où elle existe encore ⁶.

(A suivre.)

¹ A. V. L. *Inv. Millioud.*

² A. V. L. *Poncer, Testaments*, 142.

³ A. V. L. *Registres D.* 310.

⁴ *Obit. Dom.*, 3 mai.

⁵ *Obit. Dom.*, 22 septembre.

⁶ M. D. R. XXXVI, p. 190.

